

Gouvernement du Québec

Décret 794-2001, 27 juin 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Abraham Assayag comme sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Abraham Assayag, sous-ministre adjoint au ministère des Finances, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, au même classement, au salaire annuel de 139 007 \$, à compter du 6 août 2001 ;

QUE monsieur Abraham Assayag soit remboursé pour les frais afférents à son déménagement selon la politique applicable aux cadres supérieurs du gouvernement du Québec lors d'un changement de lieu de travail impliquant un changement de domicile ou de résidence ;

QU'à compter de la date de son entrée en fonction jusqu'à son déménagement, monsieur Abraham Assayag reçoive une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour au nouveau lieu de travail ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique monsieur Abraham Assayag, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées ;

Que nonobstant l'alinéa précédent, monsieur Abraham Assayag soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$ conformément aux règles applicables aux sous-ministres associés et adjoints et arrêtées par le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36508

Gouvernement du Québec

Décret 795-2001, 27 juin 2001

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la Faune et des Parcs à monsieur Jacques Baril, membre du Conseil exécutif, du 5 juillet 2001 au 28 juillet 2001 ;

— du ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique et Président du Conseil du trésor à monsieur Richard Legendre, membre du Conseil exécutif, du 11 juillet 2001 au 23 juillet 2001, à monsieur Paul Bégin, membre du Conseil exécutif, du 24 juillet 2001 au 30 juillet 2001, et à madame Diane Lemieux, membre du Conseil exécutif, du 31 juillet 2001 au 17 août 2001 ;

— du ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux à monsieur Jean Rochon, membre du Conseil exécutif, du 9 juillet 2001 au 15 juillet 2001, et à madame Agnès Maltais, membre du Conseil exécutif, du 30 juillet 2001 au 20 août 2001 ;

— du ministre d'État aux Régions, ministre des Régions, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre responsable du Loisir et du Sport à monsieur Rémy Trudel, membre du Conseil exécutif, du 14 juillet 2001 au 28 juillet 2001 ;

— du ministre de l'Environnement à monsieur Paul Bégin, membre du Conseil exécutif, du 22 juillet 2001 au 29 juillet 2001 ;

— du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration à monsieur David Cliche, membre du Conseil exécutif, du 27 juin 2001 au 25 juillet 2001 et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à monsieur Jacques Brassard, membre du Conseil exécutif, du 27 juin 2001 au 25 juillet 2001.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36509